

NOTE DE SYNTHÈSE ANNEXÉE AU BUDGET PRIMITIF 2024

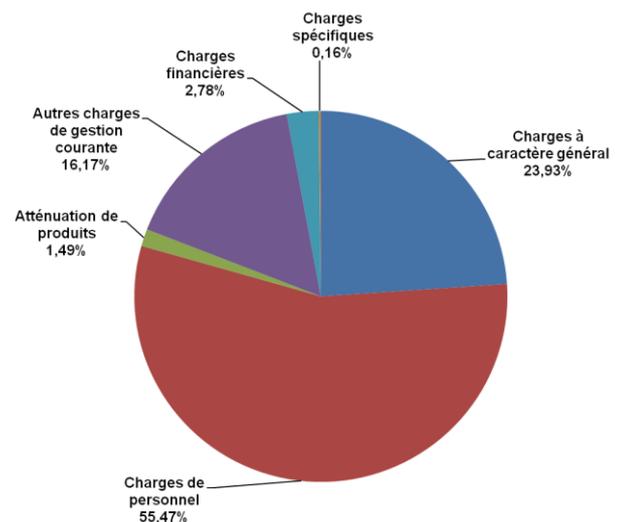
1 – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité. Elle retrace en dépenses les charges à caractère général, les charges de personnel, les charges de gestion courante, les intérêts de la dette et les charges financières, les dotations aux amortissements, les provisions et, en recettes, les prestations de services, les produits fiscaux, les dotations et participations, les produits de gestion courante, le produit des cessions d'immobilisations, les amortissements des subventions.

Au budget primitif 2024, les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 14.513.037 € et se répartissent de la façon suivante :

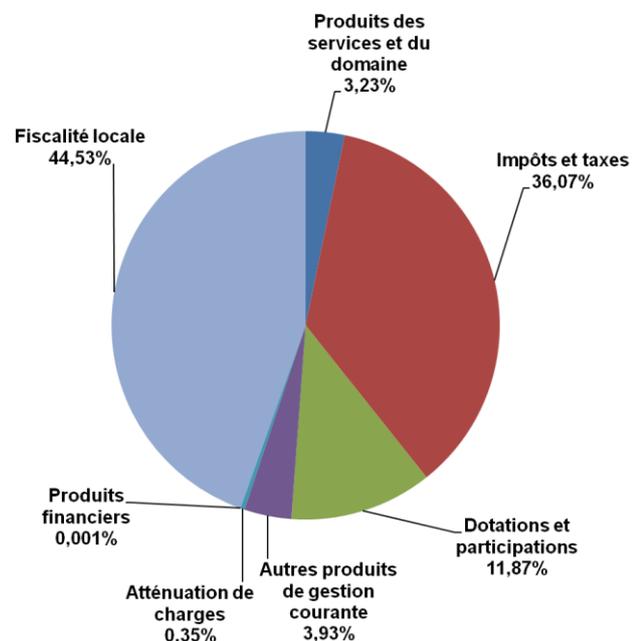
Les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 12 407 133 € et se répartissent de la façon suivante :

Charges à caractère général :	2 968 915,00 €
Charges de personnel :	6 882 000,00 €
Atténuations de produits :	185 000,00 €
Charges de gestion courante :	2 006 718,00 €
Charges financières :	344 500,00 €
Charges spécifiques :	20 000,00 €



Les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 14 268 037,00 € et se répartissent de la façon suivante :

Produit des services du Domaine :	460 900,00 €
Impôts et taxes :	5 146 807,00 €
Dotations et participations :	1 694 300,00 €
Fiscalité locale :	6 354 256,00 €
Autres produits de gestion courante :	561 174,00 €
Atténuation de charges :	50 500,00 €
Produits financiers :	100,00 €



2 – La section d'investissement

Cette section enregistre principalement les opérations correspondant à la mise en œuvre des programmes d'équipement et le remboursement annuel du capital de la dette.

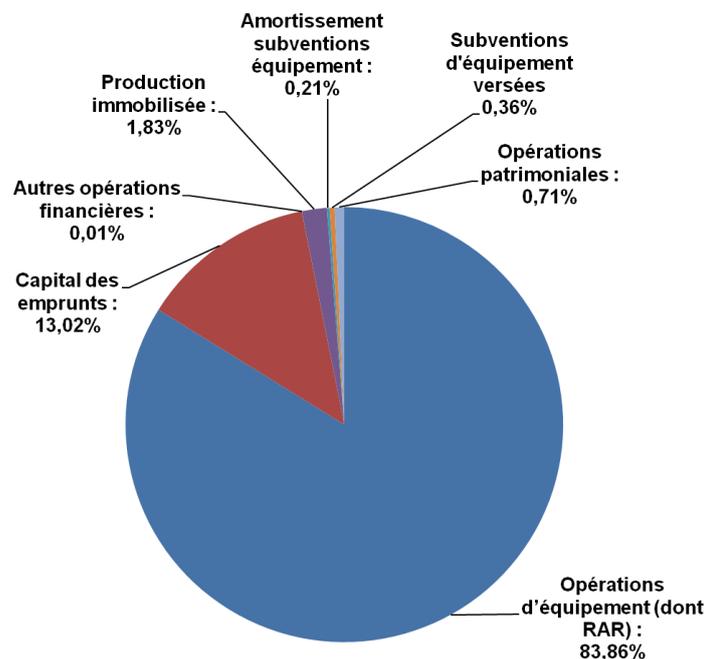
Les principales opérations inscrites au Budget Primitif 2024 sont les suivantes (restes à réaliser + propositions nouvelles) :

- Aménagement d'un tiers lieu (AP/CP) :	1.125.000,00 €
- Requalification Rues Barthou/Révol (dont RAR) :	1.274.172,47 €
- Cité administrative Accessibilité Aile Nord (dont RAR) :	317.108,00 €
- Reboisement ONF (dont RAR) :	27 855,51 €
- Rambarde Bourdeu :	18 000,00 €
- Mise aux normes Accessibilité bâtiments (dont RAR) :	25.821,42 €
- Vidéo protection :	27 500,00 €
- Aménagement mairie :	189.000,00 €
- Salle Palas (AP/CP) :	2.563.561,09 €
- Aménagement aire de jeux :	15 000,00 €
- Voirie (dont RAR) :	562 442,75 €
- Acquisition véhicules (dont RAR) :	177.940,00 €
- Outils numériques (dont RAR) :	210.180,82 €
- Acquisitions foncières (dont RAR) :	170.387,77 €
- Bâtiments divers :	200 007,89 €
- Matériel écoles et informatiques :	16 000,00 €
- Travaux écoles (dont RAR) :	107 422,16 €
- TEPCV (dont RAR) :	658 699,95 €
- OPAH RU (dont RAR) :	63 500,00 €
- Subvention Façades (dont RAR) :	56 402,27 €
- Démocratie participative (dont RAR) :	50 000,00 €
- CTM :	140 000,00 €

Globalement, les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 12 019 762 € et se répartissent de la façon suivante :

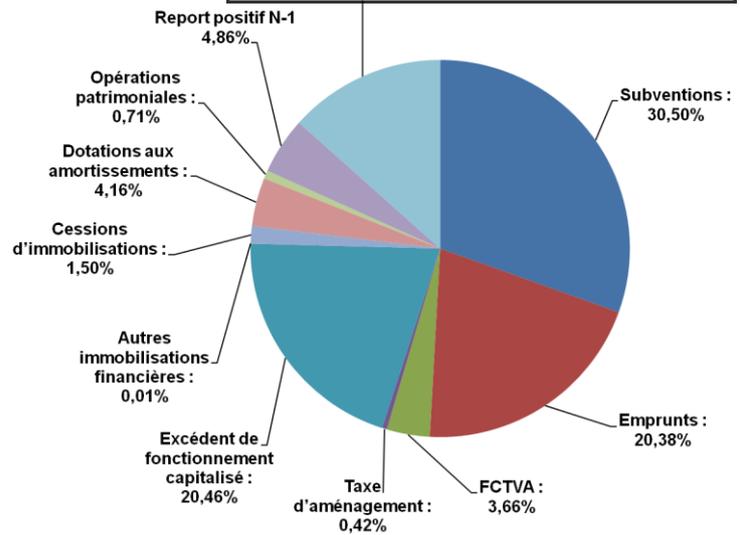
Dépenses d'investissement

Opérations d'équipement (dont RAR) :	10 079 996,99 €
Capital des emprunts :	1 565 000,60 €
Autres opérations financières :	900,00 €
Production immobilisée :	220 000,00 €
Amortissement subventions équipement :	25 000,00 €
Opérations patrimoniales :	85.000,00 €
Subventions d'équipement versées :	43 864,41 €



Recettes d'investissement

Subventions (dont RAR) :	3 665 531,82 €
Emprunts :	2 450 000,00 €
FCTVA :	440 000,00 €
Taxe d'aménagement :	50 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé :	2 458 675,70 €
Autres immobilisations financières :	900,00 €
Cessions d'immobilisations :	180 000,00 €
Dotations aux amortissements :	500 000,00 €
Opérations patrimoniales :	85 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement :	1 605 904,00 €
Report positif N-1 :	583 749,88 €



3 – Autofinancement prévisionnel

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement s'établit à 1.860.904 €.

4 – La dette

Début 2024, le capital de la dette s'élève à 12.994.801,98 €.

Enfin, on peut noter que les contrats sont placés en catégorie A1, soit la plus favorable du point de vue du risque (la lettre qualifiant la structure de la dette, le chiffre la qualité de l'index), à l'exception d'un contrat dit à barrière, placé en catégorie B1, dont le capital restant dû s'élève à 416.000 €.

